RECTIFICATIF 1 – ALF/CFP/2020/IRP

# RECTIFICATIF No. 1

**À cet Appel à Propositions**

**Pour des**

**Projets de Recherches Interculturelles**

Référence : ALF/CFP/2020/IRP

Les candidats sont informés des modifications suivantes relatives aux Lignes Directrices et aux annexes à l’attention des Porteurs de Projet

Les Lignes Directrices sont rectifiées comme suit :

Page 1 des Lignes Directrices

Au lieu de :

Date limite de candidature : 29 août 2020 à 17h00 heures, heure égyptiennes (GMT +2)

 Lire :

Date limite de candidature : 15 septembre 2020 à 17h00 heures, heure égyptienne (GMT +2)

SECTION 4.4 “Éligibilité de la durée de mise en œuvre et de réalisation du projet”

Au lieu de :

La mise en œuvre du projet doit être comprise entre une durée minimum de 5 mois consécutifs et une durée maximale de 7 mois consécutifs et commencer au plus tôt le 1er novembre 2020 et au plus tard le 1er décembre 2020. La durée doit inclure la planification et la mise en œuvre de l’ensemble des activités, telles qu’indiquées dans le plan de travail, ainsi que l'évaluation du projet

Lire :

La mise en œuvre du projet doit être comprise entre une durée minimum de 5 mois consécutifs et une durée maximale de 7 mois consécutifs et commencer au plus tôt le 15 novembre 2020 et au plus tard le 15 décembre 2020. La durée doit inclure la planification et la mise en œuvre de l’ensemble des activités, telles qu’indiquées dans le plan de travail, ainsi que l'évaluation du projet

SECTION 5.3 “Date limite de réception des candidatures en réponse à l’Appel”

Au lieu de :

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 29 août 2020 à 17 heures, heure égyptiennes (GMT+ 2).

Lire :

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 15 septembre 2020 à 17 heures, heure égyptienne (GMT+ 2).

SECTION 5.4 “Procédure d’enregistrement des différends en réponse à l’Appel”

Au lieu de :

La FAL publiera une liste d’inscription de l’ensemble des candidatures reçues dans les délais fixés, au plus tard le 6 septembre 2020 (date indicative). Au cas où un candidat souhaiterait adresser une plainte ou demande d’éclaircissement relative au processus de dépôt de candidature, celui-ci devrait l’envoyer avant le 8 septembre 2020 à 17 heures, heure égyptienne (GMT +2), à l’adresse suivante : ALF.QuestionsRG@bibalex.org . Les plaintes ou demandes d’éclaircissement reçues au-delà de cette date ne seront pas prises en compte.

Lire :

La FAL publiera une liste d’inscription de l’ensemble des candidatures reçues dans les délais fixés, au plus tard le 20 septembre 2020 (date indicative). Au cas où un candidat souhaiterait adresser une plainte ou demande d’éclaircissement relative au processus de dépôt de candidature, celui-ci devrait l’envoyer avant le 22 septembre 2020 à 17 heures, heure égyptienne (GMT +2), à l’adresse suivante : ALF.QuestionsRG@bibalex.org . Les plaintes ou demandes d’éclaircissement reçues au-delà de cette date ne seront pas prises en compte.

SECTION 7 “Sélection provisoire”

Au lieu de :

* Les candidats provisoirement sélectionnés seront notifiés au plus tard le 8 octobre 2020 (date indicative).
* Une liste des projets retenus sera postée sur le site de la FAL le 22 octobre 2020 (date indicative).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **ETAPES** | **DATE PREVUE****(A titre indicatif)** |
| 1 | Lancement de l’appel | 30 juin 2020 |
| 2 | Date limite de réception des questions relatives à l'appel  | 8 août 2020 |
| 3 | Date limite de l'affichage des réponses aux questions sur la page web de FAQ | 18 août 2020 |
| 4 | Date limite de réception des candidatures | 29 août 2020 |
| 5 | Publication des candidatures reçues sur le site web de la FAL | 6 septembre 2020 |
| 6 | Date limite pour déposer une plainte concernant le dépôt d’une candidature | 8 septembre 2020 |
| 7 | Contrôle administratif, adhésion, critères d’admissibilité | Date prévue: 14 septembre 2020 |
| 8 | Notification des candidats non retenus lors du contrôle administratif | 20 septembre 2020 |
| 9 | Évaluation technique des propositions reçues | Date prévue: 30 septembre 2020 |
| 10 | Notification des candidats retenus  | 8 octobre 2020 |
| 11 | Date limite pour envoyer les pièces justificatives présentées par les requérants provisoirement sélectionnés | 13 octobre 2020 |
| 12 | Notification des candidats non retenus lors de l’évaluation technique | Fin octobre 2020 |
| 13 | Publication de la liste des sélections finales sur le site internet de la FAL | 22 octobre 2020 |
| 14 | Signature du contrat | A partir du 29 octobre 2020 |
| 15 | Début de mise en œuvre du projet  | A partir du 1er novembre 2020 jusqu’au 1er décembre 2020 |

Lire:

* Les candidats provisoirement sélectionnés seront notifiés au plus tard le 22 octobre 2020 (date indicative).
* Une liste des projets retenus sera postée sur le site de la FAL le 5 novembre 2020 (date indicative).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **ETAPES** | **DATE PREVUE****(A titre indicatif)** |
| 1 | Lancement de l’appel | 30 juin 2020 |
| 2 | Date limite de réception des questions relatives à l'appel  | 22 août 2020 |
| 3 | Date limite de l'affichage des réponses aux questions sur la page web de FAQ | 1er septembre 2020 |
| 4 | Date limite de réception des candidatures | 15 septembre 2020 |
| 5 | Publication des candidatures reçues sur le site web de la FAL | 20 septembre 2020 |
| 6 | Date limite pour déposer une plainte concernant le dépôt d’une candidature | 22 septembre 2020 |
| 7 | Contrôle administratif, adhésion, critères d’admissibilité | Date prévue: 28 septembre 2020 |
| 8 | Notification des candidats non retenus lors du contrôle administratif | 4 octobre 2020 |
| 9 | Évaluation technique des propositions reçues | Date prévue: 14 octobre 2020 |
| 10 | Notification des candidats retenus  | 22 octobre 2020 |
| 11 | Date limite pour envoyer les pièces justificatives présentées par les requérants provisoirement sélectionnés | 27 octobre 2020 |
| 12 | Notification des candidats non retenus lors de l’évaluation technique | À la mi-novembre 2020 |
| 13 | Publication de la liste des sélections finales sur le site internet de la FAL | 5 novembre 2020 |
| 14 | Signature du contrat | A partir du 12 novembre 2020 |
| 15 | Début de mise en œuvre du projet  | A partir du 15 novembre 2020 jusqu’au 15 décembre 2020 |

SECTION 8 “Informations complémentaires”

Au lieu de :

Conformément aux principes de transparence et d’égalité de traitement des candidats, aucune réponse individuelle ne sera envoyée aux candidats. À la place, les réponses aux questions seront régulièrement postées sur le site web de la FAL, au plus tard jusqu’au 18 août 2020. Aucun éclaircissement ne sera apporté au-delà de cette date.

Lire:

Conformément aux principes de transparence et d’égalité de traitement des candidats, aucune réponse individuelle ne sera envoyée aux candidats. À la place, les réponses aux questions seront régulièrement postées sur le site web de la FAL, au plus tard jusqu’au 1er septembre 2020. Aucun éclaircissement ne sera apporté au-delà de cette date.

Tous les candidats sont tenus d’examiner le formulaire de candidature récemment mis en ligne et modifié, pour information :

* **Annexe A Formulaire de candidature**

Toutes les autres conditions et modalités des Lignes directrices restent inchangées. Les modifications et/ou corrections aux Lignes directrices ci-dessus font partie intégrante des Lignes directrices.

